

Direction Générale des Ressources / Direction des Finances et du Contrôle de Gestion

Finances et Contrôle de Gestion

REF : DFCG2010031

Signataire : SL

OBJET :Versement d'une subvention d'équipement à Beit-Jala

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu les articles L1115-1 et L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°2007-147 du 2 février 2007 qui permet aux collectivités territoriales, dans le respect des engagements internationaux de la France, de conclure des conventions avec les autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement ;

Vu le protocole de jumelage entre Aubervilliers et Beit Jala voté le 27 novembre 2007 ;

Vu le budget communal ;

Vu la délibération n°223 du 24 septembre 2009, portant sur l'attribution d'une subvention de 18 000 €

A l'unanimité.

DELIBERE :

VERSE le montant de dix huit mille euros (18 000 €) à la municipalité de Beit Jala pour l'équipement d'une salle de lecture de la bibliothèque municipale qui portera le nom d'Aubervilliers ;

DIT que la somme sera imputé à l'article 20418 ;

PRECISE que la présente délibération annule et remplace la délibération n°223 du 24 septembre 2009.

Pour le Maire

L'adjoint délégué